



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE **DEMANDE N° 2026-27**

À la séance ordinaire qui sera tenue le 12 mai 2026, à 19 h 30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage n° 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE N° 2026-27 : **2685, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 191)**

La demande vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée:

- Avec une hauteur du rez-de-chaussée à 1,89 mètres du niveau moyen du sol au lieu de 1,60 mètre tel que prescrit à la réglementation;
- Une hauteur totale du bâtiment principal de 10,74 mètres au lieu de 10 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, M^e Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 mai 2026.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AVRIL 2026.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière